

trueux, qu'il ne saurait être ni toléré ni excusé : en vérité, loin de leur faire la moindre insulte, il est de notre devoir d'adresser des remerciements publics à nos frères (les catholiques) comme à ceux auxquels nous devons nos succès, remportés sur nos ennemis (les Anglais) en Canada.»

(A suivre.)

RENÉ-E. CASGRAIN, ptre.



### Notes liturgiques



#### BÉNÉDICTION DU SAINT SACREMENT

Diverses règles à suivre pour l'encensement, les inclinations à faire, le chant de l'oraison.

1° Le célébrant et les ministres font une inclination *modique* quand ils se lèvent pour mettre de l'encens.

2° Le célébrant n'a aucune inclination à faire quand il se lève pour dire l'oraison *Deus qui nobis*, etc., et pour donner la bénédiction.

3° Quand on arrive à l'autel où le Saint Sacrement est exposé, et quand on le quitte, on doit fléchir les deux genoux et ajouter une inclination *modique*, qui comprend un mouvement modique des épaules.

4° Quand la porte du tabernacle est ouverte pour l'exposition du Saint Sacrement, et que celui qui en est chargé fait la genuflexion, les assistants n'ont aucune inclination à faire. — Il en est de même au moment où l'on remet le Saint Sacrement dans le tabernacle.

5° Quand le célébrant chante les oraisons, les ministres restent à genoux pour soutenir le livre ou le carton.

S. R. C., 16 février 1906.

#### SUR L'ANTICIPATION DE LA CONFESION ET DE LA COMMUNION POUR LE GAIN DES INDULGENCES

Il est permis de faire la confession pour gagner l'indulgence :

1° Dans les *trois jours* qui précèdent, s'il y a plusieurs indulgences à gagner ;